



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 25 avril 2018

Date 25 avril 2018

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2018.04.25

Réunion du 25 avril 2018

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

MM. Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Saïd CHABANE, Bertrand DESPLAT, Jacques-Henri EYRAUD, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Vincent LABRUNE, Alexandre LACOMBE, Olivier LAMARRE (représenté par Eric ROLLAND en début de séance), Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Jean-Pierre RIVERE, Eric ROLLAND, Jean-Michel ROUSSIER.

Excusés M. Nasser AL-KHELAIFI (représenté par Bernard CAIAZZO), Michel DENISOT (représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR), Raymond DOMENECH (représenté par Pierre REPELLINI), Jean-François FORTIN (représenté par Saïd CHABANE), Claude MICHY (représenté par Bertrand DESPLAT), Alain ORSONI (représenté par Jean-Pierre CAILLOT), Vadim VASILYEV (représenté par Jean-Pierre RIVERE),

Assistent M. Noël LE GRAËT.
M. Didier QUILLOT.

MM. Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Philippe DIALLO, Mathieu FICOT, Adrien MAUREL, Arnaud ROUGER, Julien TAIEB, Yves WEHRLI.

MME. Sandy CHANDELIER, Julie HEBERT, Amélie LAVENIR, Marie-Hélène PATRY.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 25 avril 2018

1. Délégation de mandat du CA au Bureau pour la saison 2017/2018

Le Conseil,

considérant les dispositions du dernier alinéa de l'article 24 des statuts de la LFP,

considérant les activités conduites par le Bureau depuis la délégation consentie le 3 février 2017 et retranscrites dans ses procès-verbaux et notamment ceux du 15 février 2018 et du 13 mars 2018,

adopte à l'unanimité la délégation de mandat du CA au Bureau pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 afin d'être en conformité.

2. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil,

adopte à l'unanimité les procès-verbaux des précédentes réunions :

- Bureau du 15 février 2018 ;
- Bureau du 13 mars 2018.

3. Lancement de l'appel à candidatures pour les droits audiovisuels de la Ligue 1 Conforama

Le Conseil,

après avoir entendu la présentation faite par MM. Didier Quillot et Mathieu Ficot sur les différentes recommandations du comité de pilotage Droits TV,

décide à l'unanimité de lancer l'appel à candidatures relatif à la commercialisation des droits audiovisuels de la Ligue 1 Conforama pour les saisons 2020/2021 à 2023/2024.

La qualité de la formation française, l'intérêt de nombreux investisseurs étrangers, le recrutement de grandes stars internationales et le parc de stades rénovés pour l'EURO 2016 ont grandement contribué à l'attractivité retrouvée du championnat de France. Dans ce contexte porteur marqué par une hausse du nombre de buts marqués, des affluences et des audiences, cet appel à candidatures vise à donner une meilleure visibilité aux clubs de Ligue 1 Conforama.

Programmation : un socle et quatre nouveautés

Un socle : les journées de Championnat restent programmées sur trois jours (vendredi, samedi, dimanche) et les quatre cases horaires historiques (vendredi 21h, samedi 17h, dimanche 17h, dimanche 21h) sont maintenues.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 25 avril 2018

Quatre nouveautés :

- Une case premium le samedi à 21h00, pour une troisième case en prime time
- Le multiplex est programmé le dimanche à 15h00, pour répondre aux besoins des clubs, augmenter le remplissage des stades et attirer de nouveaux publics
- Un match est programmé le dimanche à 13h00, pour le *prime time* en Asie
- Cette programmation sera sans conflit avec la Domino's Ligue 2

Allotissement : sept lots pour un grand nombre d'acteurs potentiels

Le Lot 1 comprend :

- Un match en direct par journée de championnat, diffusé le dimanche soir à 21 heures, avec le Top 10 (pour 10 journées) et un match de 3^e choix (pour 28 journées)
- Deux magazines, d'avant match et après match le dimanche soir

Le Lot 2 comprend :

- Deux matches en direct par journée de championnat, diffusés le vendredi à 21h00 et le samedi à 17h00, avec des matches à sélectionner parmi les choix 1 (hors Top 10) à 5
- Un magazine d'avant-match le vendredi soir (présentation de la journée)

Le Lot 3 comprend :

- Deux matches en direct par journée de championnat, diffusés le samedi à 21h00 et le dimanche à 17h00, avec des matches à sélectionner parmi les choix 1 (hors Top 10) à 5
- Un magazine d'après-match le samedi soir

Le Lot 4 comprend :

- Cinq matches en direct par journée de Championnat, diffusés le dimanche à 13h00 (un match de choix 6) et à 15h00 (quatre matches de choix 7 à 10)
- Un magazine le dimanche matin
- Un match en co-diffusion par journée de Championnat, à choisir entre des choix 2 à 5

Le **Lot 5** comprend les droits de diffusion en direct du Trophée des Champions, des trois journées Multiplex (J19, J37 et J38) et des matches de barrages Ligue 1 Conforama/ Domino's Ligue 2.

Le **Lot 6** comprend les droits de diffusion d'extraits en quasi-direct sur tous les matches et les droits magazine en vidéo à la demande.

Le **Lot 7** comprend les magazines du lundi et du jeudi.

Par ailleurs et pour la première fois, la LFP permettra des droits de sous-licence sur l'ensemble des lots.

En conséquence, le Conseil donne tous pouvoirs à M. Didier QUILLLOT, en sa qualité de Directeur Général Exécutif de la LFP pour gérer le déroulement de l'appel à candidatures dans tous ses aspects, y compris notamment de prononcer les décisions d'attribution, de prendre toutes décisions quant à la conduite et aux résultats de l'appel à candidatures et de mettre en place un comité de pilotage pour l'assister dans cette mission à charge pour ce dernier de soumettre au Conseil, pour ratification toutes décisions finales portant sur l'attribution des lots ou l'arrêt de la procédure d'attribution.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 25 avril 2018

4. Assistance Vidéo à l'Arbitrage et décision Goal Line Technology (suite CA du 18 avril 2018)

Le Conseil,

ayant fait le choix de la société Hawk Eye lors de sa réunion du 18 avril 2018 pour l'exploitation de l'Assistance Vidéo à l'Arbitrage en ligue 1 Conforama, décide ce jour à l'unanimité de confier également l'exploitation de la Goal Line Technology à la société Hawk Eye pour les quatre saisons à venir à partir de la saison 2018/2019.

5. Nomination des Membres du Bureau

Le Conseil,

désigne à l'unanimité, en vertu de l'article 32 des statuts de la LFP, MM. Saïd CHABANE et Jacques-Henri EYRAUD comme représentants des clubs de Ligue 1 au sein du Bureau,

décide de reporter la désignation du représentant des clubs de Ligue 2 à un prochain Conseil d'Administration, la fin de saison sportive approchant et des mouvements risquent de s'opérer au sein des membres du Conseil d'administration représentant la ligue 2.

6. Budget LFP 2018/2019 et Guide de répartition

Le Conseil,

vu l'avis favorable de la Commission des finances,

après avoir entendu le Président de la Commission et le Trésorier Général,

après présentation du Budget 2018-2019 et du Guide de répartition des droits audiovisuels 2018-2019.

adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel de la LFP pour la saison 2018-2019,

adopte à l'unanimité le Guide de répartition des droits audiovisuels 2018-2019.

7. Périodes de mutations 2018/2019

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité les périodes de mutations pour la saison 2018/2019 :

- La période de mutations d'été aura lieu du samedi 9 juin au vendredi 31 août 2018.
- La période de mutations d'hiver aura lieu du mardi 1er au jeudi 31 janvier 2019.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 25 avril 2018

8. Nouvelle Convention LFP/UNFP

Le Conseil,

entend Sébastien CAZALI, Directeur Administratif et Financier de la LFP, présenter le nouveau contenu de l'accord entre la LFP et l'UNFP,

félicite le travail mené entre les deux institutions,

approuve à l'unanimité la nouvelle convention, signée par les parties concernées en séance (UNFP Première Ligue) et ultérieurement par l'UCPF, son président n'étant pas présent à ce Conseil.

9. Plan d'action pelouses

Le Conseil,

après un large échange de vues sur les travaux menés par la Commission Surface de jeu sur le championnat de France des pelouses naturelles,

prend note des aménagements sur les conditions de notation des pelouses par les acteurs du jeu,

estime qu'il n'est pas opportun de durcir le dispositif de sanction existant ni de prévoir une dotation financière pour les trois premiers du championnat,

demande à la commission surface de jeu de poursuivre sa mission d'accompagnement des clubs et particulièrement pour ceux pour lesquels les notes obtenues sont les moins élevées,

prend note que le Directeur Général Exécutif de la LFP se tient à la disposition des clubs qui n'exploiteraient pas leur pelouse pour faire remarquer les progrès qu'il reste à accomplir à ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

10. Points divers

10.1. Composition du groupe de travail « Calendrier »

Le Conseil,

nomme MM. Saïd CHABANE et Bertrand DESPLAT comme nouveaux membres du groupe de travail « Calendrier des rencontres » d'ores et déjà composé de Bernard CAIZZO, Vincent LABRUNE et Pierre REPELLINI.

La Présidente
Nathalie BOY DE LA TOUR

Le Directeur Général Exécutif
Didier QUILLOT